

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2016

PRÉDICATION SUBVERSIVE - (N° 4016)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 9

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 2

À la fin de l'alinéa 2, substituer aux mots :

« principes constitutionnels et fondamentaux de la République »

les mots :

« fondements qui ont contribué à ériger la civilisation française ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La prédication islamique n'a pas pour seul d'objet de porter atteinte aux « principes » de la République mais bien de contribuer à un remplacement civilisationnel. Nier que ces prédications visent à annihiler un passé chrétien, dont la France fut un bénéficiaire majeur- notamment avant la période républicaine, contribue à faire preuve de méconnaissance. Parce qu'il inhérent aux prêches coraniques de faire table rase de l'Histoire ante-islamique (jahiliya) - il convient, par souci de cohérence, de condamner toute atteinte portée à la civilisation française, et non aux seuls fondements de la République, qui n'en constitue qu'un chapitre restreint.